

Efforts payants pour limiter les coûts de la réforme

La réforme des rythmes scolaires instaurée cette rentrée a nécessité un an de réflexion à Villerupt. Ceci afin d'organiser les activités périscolaires sous la forme d'un fonctionnement par cycles, sans pénaliser les familles.

La réforme des rythmes scolaires, on le sait, est obligatoire dans toutes les écoles maternelles et primaires publiques.

À Villerupt, la municipalité ne s'est pas soustraite à la loi et a réfléchi pendant un an à une mise en application des temps d'activités périscolaires (Tap). Un comité de pilotage a récemment réuni les élus, enseignants, parents d'élèves et associations.

Alain Casoni, maire de Villerupt, n'a pas manqué d'exprimer son sentiment. « S'interroger sur les rythmes scolaires est nécessaire, car les modes de vie et d'enseignement ont changé », a reconnu le premier magistrat, avant de pointer les décisions imposées.

« Cette réforme intervient sans concertation préalable : à part bouger des virgules, le fond reste le même. Elle ne prend pas véritablement en compte les intérêts des enfants et leur rythme biologique, principalement en maternelle. De plus, c'est une injustice en fonction de la taille des communes. La prise en charge du temps des activités périscolaires devrait être la même partout pour une école de la République. »

Un guide a été distribué à chaque famille et il est consultable sur le site internet de la ville. Les

enfants ont donc école du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30, et de 13h30 à 15h45, sauf le mercredi, de 8h30 à 11h30. L'accueil du matin fonctionne, comme les années précédentes, dès 7h30.

Le mercredi après-midi est sous la responsabilité de la MJC qui organise les mercredis récréatifs. Les enfants prenant leur repas à la cantine du lycée Langevin-Wallon sont conduits gratuitement sur le site, la commune prenant en charge les frais de transport.

Organisation des Tap

Les Tap sont mis en place à partir de 16h30, après le transport des enfants sur le lieu du périscolaire à l'école Joliot-Curie, et le goûter.

Ils fonctionneront par cycles de six semaines (temps compris entre chaque période de vacances scolaires). Le 1^{er} cycle débutera le 8 septembre et se terminera à la Toussaint. Les enfants, encadrés par des intervenants qualifiés, auront la possibilité de participer à des activités sportives ou culturelles selon leur âge : le jeudi, les petits de 3 à 6 ans bénéficieront de la compétence des bibliothécaires pour des ateliers contes et lectures. Le lundi, les enfants de 7 à 11 ans pourront suivre une initiation au handball par des bénévoles du club



La municipalité a mis en place les temps d'activités périscolaires en veillant au bien-être des enfants et en proposant un tarif raisonnable. PHOTO RL

local. Le maire précise que, sur concertation avec son adjoint chargé du service enfance, « nous avons voulu proposer des activités susceptibles d'intéresser les enfants et assez longues sur la durée, afin d'établir une continuité dans les actions et favoriser le développement de l'enfant. Le système, évalué en fin de cycle,

est peut-être pas idéal, mais notre souci demeure la qualité de l'accueil à des tarifs raisonnables. »

Tarifs

La commune ne répercute pas l'augmentation du temps périscolaire sur le prix payé par les familles. Selon le quotient fami-

lial, de 0 à 380, le tarif est de 1,29 € ; de 381 à 610 : 1,92 € ; de 611 et au-delà : 2,21 €. Pour les enfants extérieurs, le tarif est de 3,25 €.

Renseignements auprès du service enfance par tél. au 03 82 89 94 13, ou sur mairie-villerupt.fr